

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR  
UN DEBIT TEMPORAIRE**

Mairie de LES ASSIONS  
Le Village  
07140 LES ASSIONS

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) :  M.  Mme  
Nom : MARDELLE  
Prénoms : Yoan  
Profession ou qualité : Président de l'AMICALE LAÏQUE ECOLE LES ASSIONS  
Adresse : MAIRIE 1121 ROUTE DU CHEF LIEU LE VILLAGE  
07140 LES ASSIONS  
Association : AMICALE LAÏQUE ECOLE LES ASSIONS

N° agrément DDJS pour les associations sportives : .....

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3  catégorie 4 (3)

Lieu : LES ASSIONS Le Village Salle Cuturelle et Périscol

Du : 18/06/2022 à 18 heure(s) 00 Au : 19/06/2022 à 00 heure(s) 30  
et Du : ..... à .. heure(s) .. Au : ..... à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : La Fête de l'école

Fait à : LES ASSIONS

Le : 14/06/2022

Signature,



## ARRETE DU MAIRE N° 2022/14-06

**Le Maire de** LES ASSIONS, Ardèche

Vu la demande ci-dessus,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique  
Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

**Arrête :** M. MARDELLE Yoan

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3  
du : 18/06/2022 à 18 heure(s) 00 au : 19/06/2022 à 00 heure(s) 30  
du : ..... à .. heure(s) .. au : ..... à .. heure(s) ..  
à (5) : LES ASSIONS Le Village Salle Cuturelle et Périscol

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 14/06/2022

*P/ Le Maire,*  
*Pierre TRIBUZ*



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné  au demandeur  à la gendarmerie  à la préfecture  à la mairie